

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : REVACIL +
Autres noms : REVACIL Multifonction
Numéro Enregistrement REACH :
Non concerné (biocide)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit désinfectant cationique pour le traitement des eaux de piscine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : +33 (0)1.45.42.59.59 ORFILA (INRS)
+33 (0)4.91.75.25.25 Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
ALLEMAGNE : 030.19240 / 030.30686790 Giftnotruf BERLIN
SUISSE : 145 (STIZ Zürich)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Corrosif pour les métaux	Catégorie 1	H290
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 4	H332
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
STOT – exposition unique (inhalation)	Catégorie 3	H335
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi)	R37/38 ; R41
Nocif (Xn) par inhalation	R20
Dangereux pour l'environnement (N)	R50/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Effets physico-chimiques :	aucun
Effets toxicologiques pour l'homme :	risques de lésions oculaires graves, irritant pour la peau
Effets toxicologiques pour l'environnement :	très toxique pour les organismes aquatiques

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

- H290 **Peut être corrosif pour les métaux**
- H318 **Provoque des lésions oculaires graves**
- H332 **Nocif par inhalation**
- H335 **Peut irriter les voies respiratoires**
- H318 **Provoque des lésions oculaires graves**
- H410 **Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P305 + P351 + P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

2.3. Autres dangers

PBT et vPvB : voir section 12

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identifiants	Classification		%
		67/548/CEE	(CE) n°1272/2008 (CLP)	
PolyHexaMethylene Biguanide (PHMB) Noms CAS : Poly(iminocarbonimidoyli minocarbonimidoylimino-1,6-hexanediyli), hydrochloride (9Cl) et Cyanamide, N-cyano-, compd. with 1,6-hexanediamine (2:1), polymer with 1,6-hexanediamine hydrochloride (1:2)	N°CAS : 32289-58-0 et 1802181-67-4 N° CE : aucun (polymère) N°enregistrement Reach : non concerné (biocide)	Xn, Xi, N R20, R38, R41, R51/53	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 2 H330 STOT SE 3 H335 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 (M=10) Aquatic Chronic 1 H410 (M=10)	15 - 20 %

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

N,N-Dimethyl-2-hydroxypropylammonium chlorure (APCA) à 60 %	N°CAS : 25988-97-0 N°enregistrement Reach : non concerné (biocide)	Xn, N R22, R50/53	Acute Tox. 4 – H302 Aquatic Acute 1 – H400 Aquatic chronic 1 – H410	5 – 20 %
Acide nitrotriméthylène triphosphonique à 50 % (ATMP)	N°CAS : 6419-19-8 N° CE : 229-146-5 N°enregistrement Reach : 01-2119487988-08-XXXX	Xi R36	Met. Corr. 1 – H290 Eye Corr. 2 – H319	5 – 15 %

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Lui demander de se rincer la gorge à l'eau potable.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Une irritation peut apparaître 5 à 15 minutes après l'exposition en cas de rinçage insuffisant.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche (si la victime est consciente) et boire abondamment de l'eau (250 à 500 ml).
Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Forte irritation de l'œil (l'irritation peut ne pas être immédiate en cas de faible quantité)
Contact avec la peau Légère irritation pouvant apparaître 5 à 15 minutes après l'exposition
Ingestion Pas de données (le produit est très amer, ce qui rend l'ingestion moins probable)
Inhalation Provoque une irritation respiratoire immédiate et parfois de la toux et/ou un étouffement

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun à notre connaissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de données

5.3. Conseils aux pompiers

- Utiliser un équipement de protection usuel de lutte contre les incendies : gants, bottes, protection du visage (appareil respiratoire isolant si en intérieur).
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes neutres (par ex. sable...).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau (récupérer les eaux de premier rinçage en vue de leur élimination comme un déchet dangereux selon la réglementation en vigueur).

ATTENTION

- Le nettoyage à l'eau ne devrait pas être réalisé avec des systèmes sous pression (risque aérosol).
- Le produit peut être glissant en début de lavage à grande eau. Il reste collant sur les zones souillées insuffisamment rincées.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle
Voir section 13 pour l'élimination du produit

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, bien fermé à l'abri de la lumière et de la chaleur.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Éviter les éclaboussures et la formation de brouillard/aérosols.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine.
Stocker à l'abri de la lumière et du gel ($T > 6^{\circ}\text{C}$).
Conserver à l'écart des Produits incompatibles et des aliments.

Emballage : Matière appropriée : plastique (PE, PP, PVC), aciers inox.
Matière non-appropriée : matériaux métalliques (Cu, Fe, Zn, Aciers noirs,...)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Pas de données

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Acide nitrotriméthylène triphosphonique à 50 % (ATMP)

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	9,7 mg/m ³ (SE, LT & ST)		2,75 mg/kg (SE, LT & ST)
Consommateurs	2,39 mg/m ³ (SE, LT & ST)	1,38 mg/kg (SE, LT & ST)	1,38 mg/kg (SE, LT & ST)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEL)

	ATMP
Eau douce :	0,46 mg/L
Eau de mer :	0,046 mg/L
Sédiment d'eau douce :	150 mg/kg (poids humide)
Sédiment marin :	15 mg/kg (poids humide)
Sol :	244 mg/kg (poids humide)
STP :	20 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- Éviter les projections et la brumisation du produit.

Voir mesures de protection Section 7

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Protection des mains : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques (EN 374)
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale (conforme CE EN 166, classe de protection 3) ou un écran facial.

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains après manipulations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

<i>Aspect :</i>	Liquide	<i>Pression de vapeur :</i>	Pas de données
<i>Couleur :</i>	bleu	<i>Densité de vapeur :</i>	Pas de données
<i>Odeur :</i>	légère odeur organique	<i>Masse volumique :</i>	1,07 – 1,08 g/L
<i>pH à 20°C :</i>	3,0 – 3,5	<i>Solubilité(s) :</i>	Soluble dans l' eau en toutes proportions
<i>Point congélation :</i>	< 0 °c	<i>Coeff partage</i>	Pas de données
<i>Point d'ébullition :</i>	> 100 °c	<i>n-octanol/eau :</i>	Pas de données
<i>Point d'éclair :</i>	Pas de données	<i>T°auto-inflammation :</i>	Pas de données
<i>Taux d'évaporation :</i>	Pas de données	<i>T° de décomposition :</i>	Pas de données
<i>Inflammabilité :</i>	Pas de données	<i>Viscosité :</i>	1,51 . 10 ⁻³ Pa.s
<i>Propriétés explosives :</i>	Pas de données	<i>Propriétés comburantes :</i>	Pas de potentiel (sur la base de la structure chimique, de la forte teneur en eau).

9.2. Autres informations

<i>Complexant :</i>	Complexe la plupart des cations métalliques divalents (Fe ²⁺ , Cu ²⁺ , Ni ²⁺ ,...)
<i>Produit cationique :</i>	Incompatible avec les substances anioniques et leurs formulations (précipité).
<i>Oxydabilité</i>	La matière active principale est oxydable par les oxydants usuels (dérivés chlorés, ozone,...)

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Aucune réaction spontanée, ni d'incompatibilité susceptible de provoquer une réaction violente.

10.2. Stabilité chimique

- Stable entre +10 °c et +75°c

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

- Températures inférieures à 6°c ou supérieures à 50°C.

10.5. Matières incompatibles

- Métaux (Fer ou aciers, Cuivre, Nickel...), leurs solutions et certains caoutchoucs.
- Les produits anioniques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Pas d'information disponible.

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1. Toxicité aiguë

	PHMB (résultat extrapolé à partir du test de la substance pure)	APCA	ATMP
<i>Inhalation</i>	CL50 = 4,625 mg/L	Non applicable	Non applicable
<i>Orale</i>	DL50 > 2 000 mg/kg	DL50 =1672 mg/kg	DL50 =2 910 mg/kg
<i>Dermale</i>	DL50 > 2 000 mg/kg	DL50 > 2 000 mg/kg	DL50 > 6 310 mg/kg

==> Le mélange est classé toxique par inhalation : essoufflement, diminution de l'activité.

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Irritant pour la peau.

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Peut provoquer des lésions oculaires graves.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit irritant pour les voies respiratoires.

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas d'information disponible pour le mélange

11.6. Cancérogénicité

Pas d'information disponible pour le mélange

11.7. Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible pour le mélange

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Pas d'information disponible pour le mélange

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Pas d'information disponible pour le mélange

11.10. Autres informations

Pas d'information disponible pour le mélange

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité

		Durée	Valeurs	Espèce
PolyHexaMethylene Biguanide (PHMB)	<i>Poisson</i>	96 h	CL50 = 0,321 mg/l	Oncorhynchus mykiss
		28 jours	NOEC = 4,98 µg/l	Pimephales promelas
	<i>Invertébrés Aquatiques</i>	48 h	CE50 = 0,156 mg/l	Daphnia magna
		21 jours	NOEC =5,44 g/l	Daphnia magna
	<i>Algues</i>	72 h	CEr50 = 20,6 mg/l	Pseudokirchnerielle
		72 h	CEr10 = 2,79 g/l	subcapitata

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

Acide nitrotriméthylène triphosphonique à 50 % (ATMP)	<i>Poisson</i>	96 h	CL50 = 160 mg/l	Oncorhynchus mykiss
		96 h	CSEO = 23 mg/l	Oncorhynchus mykiss
	<i>Invertébrés Aquatiques</i>	48 h	CE50 = 297 mg/l	Daphnia magna
		48 h	NOEC > 25 mg/l	Daphnia magna
<i>Algues</i>	96 h	CE50 = 12,0 mg/l	Selenastrum capricornutum	
N,N-Diméthyl-2-hydroxypropylammonium chloride (APCA)	<i>Poisson</i>	96 h	CL50 = 0,077 mg/l	Oncorhynchus mykiss
		48 h	CE50 = 0,14 mg/l	Daphnia magna
	<i>Invertébrés Aquatiques</i>	48 h	CE50 = 5,7 mg/l (en présence de 10 ppm d'acide humique)	Daphnia magna
		<i>Algues</i>	72 h	CE50 = 0,09 mg/l

==> Le mélange est classé très toxique pour les organismes aquatiques avec effets durables.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de composant PBT, ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune autre donnée.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à l'élimination dans l'environnement.
- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Verser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Éliminer l'emballage et les produits inutilisables conformément aux législations en vigueur

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

ADR, IMDG : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE NSA (polyhexaméthylène biguanide, ammonium quaternaire polymérisé)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG : 9

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Oui

Polluant marin (MEPC resolution N°156(55): "amendments to annex III of MARPOL 73/78")

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 2.2

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Pas de données

Autres informations :

Code tunnel (ADR) : E

Quantités limitées : LQ = 5L / 30 kg

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :
Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :
Non Applicable

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :
Applicable, code ICPE : 4510

Allemagne : N° Produktnummer : -
Registriernummer : N-32228

Suisse : AN: CHZN1201

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H330 Mortel par inhalation
- H332 Nocif par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

REVACIL +

Version précédente : 02/11/2011

Date de révision : 11/07/2016

- R20 Nocif par inhalation
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : MAREVA AG
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342
CH-4013 BASEL
Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version : 2.0

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.
Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.